Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 22 août 2022, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:
Diane Sirard , mairesse
Sylvain Leduc, conseiller
Sébastien Lavoie, conseiller
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Richard Lévesque , conseiller
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2022-08-224 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2022-08-225 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2022-08-226 **REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 9186,41 $ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat de la surfaceuse (travaux publics).

QUE la somme de 3754,35 $ soit versée comme deuxième versement (2/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat du Ford Edge 2013 (travaux publics).

QUE la somme de 12073,56 $ soit versée comme deuxième versement (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat du camion balai aspirateur (travaux publics).

QUE la somme de 9562,33 $ soit versée comme neuvième versement (9/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une niveleuse (travaux publics).

QUE la somme de 825,54 $ soit versée comme premier versement (1/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un moteur marine (service incendie).

ADOPTÉE

2022-08-227 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 22 août 2022, au montant de 717 454,03 $, soit acceptée.

ADOPTÉE

2022-08-228 **FORMATION COUR MUNICIPALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Madame Diane Sirard et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à participer à la formation dans le cadre de l'administration municipale dans un processus judiciaire à la cour municipale.

QUE les frais d'inscription et les frais de déplacement soient remboursés selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

2022-08-229 **COLLOQUE DE ZONE - ADMQ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à assister au Colloque de Zone de

l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera les 13 et 14 octobre 2022 au Grand Lodge à Mont-Tremlant.

QUE les frais d'inscription soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités soient payés sur représentation des pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 182-1 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR DES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 182-1 relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour des élus et employés municipaux de la municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 182-1 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR DES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 182-1 relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour des élus et employés municipaux de la municipalité de Ferme-Neuve.

2022-08-230 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 185 CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES PUBLIQUES ET DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 185 concernant la tenue des séances publiques et de la période de questions lors des assemblées du Conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-231 **REDDITION DE COMPTE - ÉTUDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE RÉS.# 2022-07-218**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 2022-07-218 soit modifiée comme suit;

En ajoutant;

QUE la municipalité de Ferme-Neuve rembourse les municipalités participantes de l'aide financière auxquelles elles ont droit.

En retirant:

QUE la somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE

2022-08-232 **COMITÉ DE BÉNÉVOLAT POUR S'ENTRAIDER DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le Comité de bénévolat pour s'entraider de Ferme-Neuve à tenir une activité de financement au coin de la 9e avenue le vendredi 2 septembre 2022.

ADOPTÉE

2022-08-233 **DEMANDE D'APPUI - RÉDUCTION DES SERVICES À L'URGENCE - RIVIÈRE-ROUGE**

RÉDUCTION DES SERVICES DE L'URGENCE AU CENTRE DE SERVICES DE RIVIERE-ROUGE ET DÉTOURNEMENT DES AMBULANCES VERS D'AUTRES CENTRES HOSPITALIERS-REACTION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que le centre hospitalier de Rivière-Rouge désert une clientèle bien plus large que la seule population de la Ville de Rivière-Rouge, soit les municipalités du sud de la MRC d'Antoine-Labelle, comme la municipalité de Nominingue, la municipalité de La Macaza, la municipalité de L'Ascension ou encore la municipalité de Lac-Saguay, mais aussi certaines autres de la MRC des Laurentides, telles que la municipalité de Labelle et la municipalité de La Minerve, le tout ci-après nommé les municipalités de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la population des municipalités de la Rouge est composée d'environ 13 171 résidents permanents, mais de plus de 26 500 personnes lors des fins de semaines et congés saisonniers, puisque la population de ces municipalités double avec les villégiateurs, et ce, sans compter les touristes de passage;

CONSIDÉRANT que l'âge moyen de la population des municipalités de la Rouge est plus élevé que la moyenne québécoise, ce qui accentue l'importance de la disponibilité et de la proximité des soins médicaux;

CONSIDÉRANT le communiqué de presse du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides du 13 juillet 2022 annonçant la réduction des services de nuit à l'urgence de l'hôpital du Centre de services de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h, et ce, dès le 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la note de service du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides du 13 juillet 2022, adressée aux entreprises ambulancières des Laurentides, annonçant le détournement de tous les transports par ambulance de la région vers les centres hospitaliers de Mont-Laurier ou de Sainte-Agathe dès le 18 juillet 2022, à l'exclusion expresse de celui de Rivière-Rouge, sauf circonstances exceptionnelles;

CONSIDÉRANT que ce réacheminement des patients des municipalités de la Rouge vers des centres hospitaliers plus éloignés a un impact considérable sur le coût du transport ambulancier que ceux-ci doivent défrayer;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces frais excédentaires, plusieurs patients sont susceptibles de refuser un transport ambulancier vers un centre hospitalier, alors que leur état de santé l'aurait exigé, ce qui, dans certains cas, pourra avoir des conséquences fatales;

CONSIDÉRANT que le centre hospitalier de Rivière-Rouge doit être accessible en tout temps pour la population vivant à proximité, sans l'obliger à se déplacer vers un autre centre situé à une distance supérieure à 60 kilomètres;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation du service d'urgence des centres hospitaliers de Mont-Laurier et de Sainte-Agathe, qui dépasse largement le seuil acceptable;

CONSIDÉRANT l'impact négatif du réacheminement de la clientèle avoisinante de la Ville de Rivière-Rouge sur les opérations de ces autres centres hospitaliers, notamment en augmentant directement le taux d'occupation des services d'urgence et incidemment, la qualité des services rendus aux bénéficiaires;

CONSIDÉRANT le manque d'équipements spécialisés disponibles au centre hospitalier de Rivière- Rouge ainsi que la désuétude de ceux en place, rendant le centre hospitalier non-attractif pour le personnel, notamment pour les médecins spécialistes nouvellement diplômés, et affectant ainsi les services médicaux offerts à la population;

CONSIDÉRANT les nombreux investissements au niveau des infrastructures afin de maintenir le centre hospitalier de Rivière-Rouge en bon état;

CONSIDÉRANT que, malgré les multiples demandes des intervenants du milieu des soins depuis bon nombre d'années, les préoccupations et difficultés eu égard à l'offre de services en soins de santé au centre hospitalier de Rivière-Rouge restent lettre morte auprès du gouvernement provincial et du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la question des soins de santé est un enjeu vital pour quiconque, mais plus encore pour la population vivant en région éloignée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, que tous les services de l'urgence du centre hospitalier de Rivière-Rouge soient remis disponibles et opérationnels en tout temps et que les ambulances soient autorisées à se rendre au centre hospitalier de Rivière-Rouge lorsqu'il s'agit du centre le plus proche, et ce, pour tout type d'interventions.

DE demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, qu'une rencontre avec les différents intervenants de la région, dont la Ville de Rivière-Rouge, soit tenue afin de trouver des solutions au problème d'accessibilité et de disponibilité des soins de santé vécu par la population de la MRC d'Antoine- Labelle.

QUE le gouvernement s'engage à investir à court terme dans les équipements de soin de santé pour le centre hospitalier de Rivière-Rouge.

DE transmettre copie de la présente résolution aux partis d'opposition de l'Assemblée nationale du Québec, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités de celle-ci, à la municipalité de Labelle et à la municipalité de La Minerve pour obtenir leur appui;

ADOPTÉE

2022-08-234 **NOMINATION COORDONNATEUR CULTURE, LOISIRS, SPORTS ET DÉV. SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT le poste vacant de coordonnateur culture, loisirs, sports et développement social et économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER, Monsieur Kambiz Ebadi Farshchi au poste de coordonnateur culture, loisirs, sports et développement social et économique de la municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties selon l'entente datée du 9 août 2022.

Monsieur Kambiz Ebadi Farshchi entrera en fonction à compter du 23 août 2022.

ADOPTÉE

2022-08-235 **PARTICIPATION PUBLICITÉ SENTIERS MOTONEIGE-QUAD**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat avec Tourisme Laurentides pour la participation de la municipalité aux cartes de sentiers motoneige et quad pour la saison 2022-2023 au montant de 250 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2022-08-236 **DEMANDE D'APPUI - TOURNÉE DES RÉGIONS DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC - DEMANDE POUR UN ARRÊT À RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec, M. François Legault, entamera sa tournée des régions prochainement dans le cadre de sa campagne électorale;

CONSIDÉRANT que les Laurentides possèdent un très grand territoire, soit 20 459,23 m2, composé de la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC d'Argenteuil, la MRC de la Rivière-du-Nord, de la Ville de Mirabel, de la MRC de Thérèse de Blainville et de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le centre et le nord de cette région sont souvent oubliés par les ministres lors de leurs visites;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge pourrait être un point central pour accueillir le premier ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil de la Ville de Rivière-Rouge demande au premier ministre du Québec,M. François Legault, d'inclure la Ville de Rivière-Rouge dans son itinéraire lors de sa tournée des régions qu'il entamera prochainement dans le cadre de sa campagne électorale.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise pour appui aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, à cette dernière ainsi qu'à la députée du comté de Labelle, Mme Chantale Jeannotte.

ADOPTÉE

2022-08-237 **PROGRAMME DE SUBVENTION DES 4500 BORNES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière auprès d'Hydro Québec dans le cadre du programme de subvention des 4500 bornes de recharge dans les stationnements municipaux.

ADOPTÉE

2022-08-238 **MAISON JOSEPH-LAFONTAINE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve est devenue propriétaire de la Maison Joseph-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que cette maison a été citée et admissible au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire évaluer ce bâtiment patrimonial par un carnet de santé afin de planifier le calendrier des rénovations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière d'aller en appel d'offres sur invitation pour obtenir un carnet de santé.

QUE la dépense est admissible au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) et remboursable à 60%.

QUE le conseil accepte de verser 40% de ladite dépense et que cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2022-08-239 **JOURNÉE PORTE OUVERTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise le directeur du service incendie, M. Mathieu Meilleur à tenir une journée porte ouverte à la caserne de la municipalité le 15 octobre 2022.

QUE le conseil autorise la fermeture de la 6e avenue à la circulation pour assurer la sécurité de l'évènement.

ADOPTÉE

2022-08-240 **MAINTIEN MADAME MARIE-PIERRE GAUTHIER - POMPIÈRE**

CONSIDÉRANT le départ de Madame Marie-Pierre Gauthier à son poste de coordonnatrice loisirs, socioculturel, et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil maintienne Madame Marie-Pierre Gauthier à titre de pompière au sein du service incendie et accepte qu'elle poursuive sa formation.

ADOPTÉE

2022-08-241 **DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC - DÉPÔT MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SECONDAIRES AU CAMPING DE LA BAIE DU DIABLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics à déposer une demande d'utilisation du territoire public pour un dépôt des matières résiduelles et secondaires au Camping de la Baie du Diable auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en lien avec le dossier.

ADOPTÉE

2022-08-242 **NOMINATION DE MADAME DANIELLE PARADIS - PRÉPOSÉE PAYSAGISTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Danielle Paradis au poste de préposée paysagiste, régulier saisonnier, et ce à compter du 22 août 2022 et de reconnaître son ancienneté en date du 27 juin 2022.

QUE le service de paie soit avisé.

ADOPTÉE

2022-08-243 **APPEL D'OFFRES - RÉALISATION DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES MONTÉE LEBLANC**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réalisation de caractérisations environnementales - Montée Leblanc fait par invitation;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues;

·FNX-INNOV $ 14 950,00
·Groupe RD Consultants $ 20 203,56

Les montants ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour la réalisation de caractérisations environnementales - Montée Leblanc soit accordé à FNX-INNOV au montant de 14 950,00 $ plus les taxes applicables.

QUE cette somme est admissible au PAVL Redressement.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2022-08-244 **PROCÉDURE D'IMPLANTATION RALENTISSEURS (DOS D'ÂNE)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil adopte les normes et les procédures d'implantation de ralentisseurs (dos d'âne) telles que déposées.

ADOPTÉE

2022-08-245 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - MONTÉE LEBLANC**

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que la chargée de projet de la municipalité, Mme Bernadette Ouellette, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Ferme-Neuve autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

2022-08-246 **ALLOCATION POUR L'UTILISATION DU COFFRE À OUTILS PERSONNEL DE M. STEEVE ROY**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte de verser la somme de 500$ annuellement à Monsieur Steeve Roy pour l'utilisation de son coffre à outils personnel, et ce à compter du 1er septembre 2022 après entente entre les deux parties.

ADOPTÉE

2022-08-247 **OFFRE DE SERVICES - PLAN PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉALISATION D'UN BELVÉDÈRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de GBA Inc pour la préparation d'un plan préliminaire relatif à la conception d'un belvédère au montant de 5 500 $ plus les taxes applicables.

QUE cette somme est admissible à l'entente de vitalisation de la MRC d'Antoine-Labelle Fonds Régions et Ruralité - Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale.

ADOPTÉE

2022-08-248 **ENTENTE - DIRECTRICE DE L'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accorde un congé sans solde à Madame Véronique Larose, directrice du service de l'urbanisme du 1er mars 2023 au 28 février 2024.

QUE le conseil accepte les nouvelles conditions de travail telles que décrites dans l'entente datée du 22 août 2022 intervenue entre les parties.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité l'entente et le contrat de travail s'y rattachant.

ADOPTÉE

2022-08-249 **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 17 MONTÉE BASKATONG (LOT 5 44 072)**

La Mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser en zone RES-13 :

- L'emplacement d'un abri 48 pouces de long x 40 pouces de large afin d'accéder au vide sanitaire situé à 1.94m de la ligne latérale droite au lieu des 3.16 mètres détenue par droit acquis (5 mètres prescrits)

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 article 7.2 ainsi qu'à la grille de spécifications

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de zonage no.23 de la municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car la propriétaire devra démolir l'accès au vide sanitaire ;

CONSIDÉRANT le faible impact sur les voisins étant donné qu'il n'y a pas de construction près de la ligne du côté du voisin;

CONSIDÉRANT que la différence est considérée comme mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant l'abri pour accéder au vide sanitaire, le tout pour le lot 5 444 072, au cadastre du Québec, zone RES-13.

ADOPTÉE

2022-08-250 **FONCTIONNAIRE LOCAL DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT # 507 DE LA MRC ANTOINE LABELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate la directrice de l'urbanisme ou son adjoint(e) à titre de fonctionnaire local désigné pour l'application du règlement numéro 507 de la MRC Antoine Labelle

régissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière, de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

2022-08-251 **APPROBATION DU NOM DE LA RUE PRIVÉE PRÈS DU CHEMIN DU DOMAINE-MORIN**

CONSIDÉRANT que la famille veut donner à la rue, le prénom du père de Chantal Morin, décédé en 2010;

CONSIDÉRANT que celle-ci nous a fourni le nom :

- Rue Denis

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande, concernant le dépôt du nom choisi à la toponymie du Québec.

ADOPTÉE

2022-08-252 **OFFRE DE SERVICES - DESCRIPTION TECHNIQUE 13E AVENUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte l'offre de services du Groupe Barbe et Robidoux daté du 7 juin 2022 au montant de 1600,00 $ plus les taxes applicables pour la production des descriptions techniques de certains lots de la 13e Avenue.

ADOPTÉE

2022-08-253 **ENTENTE D'ACQUISITION DE VÉHICULE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec monsieur Gérard Moquin relativement à l'acquisition de sa roulotte située dans la zone FOR-14.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 24-05 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption du premier projet de règlement numéro 24-05 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

2022-08-254 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 24-05 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-255 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 24-05 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement sera tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 25-07 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption du premier projet de règlement numéro 25-07 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction.

2022-08-256 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 25-07 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-257 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 25-07 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction sera tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 21-14 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption du premier projet de règlement numéro 21-14 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

2022-08-258 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 21-14 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-259 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 21-14 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats sera tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Monsieur le conseiller Yvon Forget dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 23-30 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Monsieur le conseiller Yvon Forget donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, du premier projet de règlement numéro 23-30 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

2022-08-260 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 23-30 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-261 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 23-30 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage sera tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal du 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 183 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc donne un AVIS DE MOTION de l'adoption du premier projet de règlement 183 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

2022-08-262 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 183 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-263 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 183 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sera tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 32-4 modifiant le règlement numéro 32 concernant les dérogations mineures.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle donne un AVIS DE MOTION de l'adoption lors d'une séance ultérieure du règlement numéro 32-4 modifiant le règlement numéro 32 concernant les dérogations mineures.

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 184 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments patrimoniaux.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc donne un AVIS DE MOTION de l'adoption du premier projet de règlement numéro 184 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments patrimoniaux.

2022-08-264 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 184 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments patrimoniaux soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-265 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 184 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments patrimoniaux sera tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 20-1 modifiant le règlement numéro 20 relatif au plan d'urbanisme.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption du premier projet de règlement numéro 20-1 modifiant le règlement numéro 20 relatif au plan d'urbanisme.

2022-08-266 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 20-1 modifiant le règlement numéro 20 relatif au plan d'urbanisme soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-267 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 20-1 modifiant le règlement numéro 20 relatif au plan d'urbanisme sera tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2022-08-268 **DÉMISSION DE MADAME MARIE-PIERRE GAUTHIER, COORDONNATRICE LOISIRS, SOCIOCULTUREL ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Marie-Pierre Gauthier, coordonnatrice loisirs, socioculturel et vie communautaire en date du 29 août 2022.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

QUE le conseil remercie Madame Gauthier pour les services rendus et lui souhaite bonne chance dans son nouveau projet.

ADOPTÉE

2022-08-269 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 22 août 2022 soit levée, il est 20h43.

ADOPTÉE

_____
DIANE SIRARD ,
Mairesse

_____
MARTINE CHARRON,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Je, Diane Sirard , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Diane Sirard ,mairesse